

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/09/2024 - 28917 - 2022 B 14163 - 914 155 692 - BAI

BAI

9 Rue Edmond Michelet

NEUILLY PLAISANCE



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat
- Annexe

Pages

1 et 2
3 et 4
5 à 16



Expert On Demand

Parc Club du Moulin à Vent

33, rue du Docteur Levy

69693 Venissieux Cedex

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 19		Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	278 908 767		278 908 767		278 908 767
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
Total II		278 908 767		278 908 767		278 908 767
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	1 422 206		1 422 206		1 422 206
	Autres créances	3 981 631		3 981 631		3 981 631
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	1 416 694		1 416 694		1 416 694
	Charges constatées d'avance (3)	7 500		7 500		7 500
	Total III	6 828 032		6 828 032		6 828 032
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	3 414 628		3 414 628		3 414 628
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		289 151 426		289 151 426		289 151 426

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Expert On Demand

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 19	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 146 661 497)	146 661 497		146 661 497	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 338 503		5 338 503	
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	16 554 825		16 554 825	
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	1 066 947		1 066 947	
	Total I	136 512 122		136 512 122	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	129 913 775		129 913 775	
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	10 000 000		10 000 000	
	Concours bancaires courants	3 243		3 243	
	Emprunts et dettes financières diverses	11 545 718		11 545 718	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 762		146 762	
	Dettes fiscales et sociales	1 029 806		1 029 806	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
Comptes de Régularisation	Total IV	152 639 304		152 639 304	
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		289 151 426		289 151 426	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

22 725 529

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 19			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	6 130 290		6 130 290		6 130 290	
Chiffre d'affaires NET	6 130 290		6 130 290		6 130 290	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			7 753		7 753	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 036 483		4 036 483	
Autres produits			97		97	
Total des Produits d'exploitation (I)			10 174 624		10 174 624	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			4 683 992		4 683 992	
Impôts, taxes et versements assimilés			67 545		67 545	
Salaires et traitements			3 821 797		3 821 797	
Charges sociales			2 024 709		2 024 709	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			569 105		569 105	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			98		98	
Total des Charges d'exploitation (II)			11 167 246		11 167 246	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			992 622		992 622	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 19	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	18 449 205		18 449 205	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	18 449 205		18 449 205	
2. Résultat financier (V-VI)	18 449 205		18 449 205	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	19 441 827		19 441 827	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	451		451	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 066 947		1 066 947	
Total VIII	1 067 398		1 067 398	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 067 398		1 067 398	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	3 954 400		3 954 400	
Total des produits (I+III+V+VII)	10 174 624		10 174 624	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	26 729 449		26 729 449	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	16 554 825		16 554 825	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

130 980
Expert On Demand

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 289.151.426,12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6.130.290,00 Euros et dégageant un déficit de 16.554.825,30- Euros.

L'exercice a une durée de 19 mois, couvrant la période du 02/06/2022 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a été créée le 2/06/2022 et clôture son premier exercice le 31/12/2023, soit une durée exceptionnelle de 19 mois.

Lors de la création de la société le capital social était de 1€. Au cours de l'exercice, il a été procédé à différente augmentation de capital (Cf composition du capital social page 10).

A la clôture de l'exercice, le capital de la société s'élève à la somme de 146.661.497,05€ divisé en 153.288.315 actions entièrement libérées.

La société BAI a acquis 100% des titres de la société GROUPE BATISANTE pour un montant total de 275.282K€.

Suite à la prise de contrôle à plus de 95% de la société GROUPE BATISANTE par la société BAI courant 2022, le groupe d'intégration fiscale dont la société GROUPE BATISANTE était la société mère intégrante, a cessé au 31/12/2022.

Un nouveau groupe d'intégration fiscale a été créé à compter du 02/06/2023 dont la société BAI est la société mère intégrante avec comme premier exercice de clôture le 31/12/2023.

Afin de financer l'acquisition des titres GROUPE BATISANTE et le remboursement des dettes financières de la société GROUPE BATISANTE, la société BAI a souscrit les emprunts suivants :

- Emission d'un emprunt obligataire d'un montant en principal de 116.837.000 € par l'émission de 116.837 Obligations à Terme de la Facilité B1 pour un montant total de 116.837.000€ le 12 juillet 2022 ;
- Emission d'un emprunt obligataire d'un montant en principal de 11.273.000 € par l'émission 11.273 Obligations PIK de la Facilité B1 le 12 juillet 2022 ;
- Conclusion par la Société d'un Contrat de Crédits Revolving pour un montant de 10.000.000 € dont 6M€ débloqué le 28/06/2023 et 4M€ le 28/12/2023.

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Augmentation de capital

En date du 31 janvier 2024, la société a procédé

- d'une part à l'augmentation de capital de la société d'un montant nominal de 300K€ par l'émission de 300.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1€ chacune pour un prix de souscription total de 300K€, avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés
- et d'autre part à une augmentation de capital d'un montant de 9.215K€ par l'émission de 9.700.000 ADP A nouvelles d'une valeur de 0.95€ chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 485K€ soit un prix de souscription de 9.700K€, avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés.

Ainsi le capital social s'élève à la somme de 156.176.497,05 €, divisé en 163.288.315 actions entièrement libérées.

Option IF de la société ELIBAT

Au 31/03/2024 au plus tard, la société ELIBAT aura opté pour l'intégration fiscale à effet 01/01/2024 dont la société BAI est la mère intégrante.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

Informations générales complémentaires

Consolidation

La société BAI est la société mère consolidante du Groupe.

Intégration fiscale

La société BAI est la société mère intégrante.

Le groupe fiscal constitué le 02/06/2022 est composé au titre du premier exercice qui clôture au 31/12/2023 des sociétés : BAI SAS, GROUPE BATISANTE SAS, 01 CONTROLE SAS, BSE SAS, BSI SAS, SDDS SAS, SECURITEC SAS, BSH SAS, BATISANTE Nord SAS, BATISANTE Sud SAS, VOLT'AIR SAS et TOPICS SAS.

Conformément à la convention d'intégration fiscale :

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs.
- la charge ou l'économie d'impôt que la société mère doit supporter résulte d'une différence entre l'impôt groupe et la somme des charges d'impôt des filiales, calculées conformément aux règles de droit commun.
- les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice; l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors la charge d'impôt.

L'impôt sur les bénéfices concerne uniquement la charge d'impôt de l'exercice. Les crédits d'impôts calculés dans les comptes des filiales sont remontés dans les conditions de droit commun à la mère intégrante.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			278 908 767
TOTAL			278 908 767
TOTAL GENERAL			278 908 767

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			278 908 767	278 908 767
TOTAL			278 908 767	278 908 767
TOTAL GENERAL			278 908 767	278 908 767

Le poste "Autres participations" se détaille de la façon suivante :

- Acquisition de 100% des titres de la société GROUPE BATISANTE pour un montant total de 275.282K€
- Frais d'acquisition des titres de la société GROUPE BATISANTE pour un montant de 3.626K€. Ces frais font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

L'acquisition des titres de la société GROUPE BATISANTE a été effectué de la façon suivante :

- acquisition de 23.665.474 actions en numéraire pour un montant de 177.419K€
- souscription de 67.260.769 actions nouvelles lors de l'augmentation de capital de la société GROUPE BATISANTE pour un montant de 67.260K€
- souscription de 22.519.824 actions libérées par compensation avec les OC lors de l'augmentation de capital de société GROUPE BATISANTE pour un montant de 22.519K€
- apport en nature de 188.209 actions de la société GROUPE BATISANTE par les associés personnes physiques pour un montant de 8.082K€;

Etat des amortissements

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices		3 983 733	569 105	3 414 628

La société a opté pour l'étalement des commissions et frais bancaires engagés lors de la souscription des emprunts obligataires. Le montant total des frais s'élève à 3.983.733€ et ont été étalés sur une durée de 7 ans.

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		1 066 947			1 066 947
TOTAL		1 066 947			1 066 947
TOTAL GENERAL		1 066 947			1 066 947
Dont dotations et reprises exceptionnelles		1 066 947			

Amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans des frais liés à l'acquisition des titres de la société GROUPE BATISANTE.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 422 206	1 422 206	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 956	3 956	
Impôts sur les bénéfices	877 294	877 294	
Taxe sur la valeur ajoutée	23 275	23 275	
Groupe et associés	3 077 106	3 077 106	
Charges constatées d'avance	7 500	7 500	
TOTAL	5 411 337	5 411 337	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	129 913 775	0		129 913 775
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 243	3 243		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	10 000 000	10 000 000		
Emprunts et dettes financières divers	833	833		
Fournisseurs et comptes rattachés	146 762	146 762		
Personnel et comptes rattachés	393 700	393 700		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	307 225	307 225		
Taxe sur la valeur ajoutée	284 260	284 260		
Autres impôts taxes et assimilés	44 622	44 622		
Groupe et associés	11 544 885	11 544 885		
TOTAL	152 639 304	22 725 529		129 913 775
Emprunts souscrits en cours d'exercice	139 542 540			

Au cours de l'exercice, il a été souscrit les emprunts suivants :

- un emprunt obligataire d'un montant nominal de 116.837K€ de 116.837 obligations, d'une valeur de 1K€. Emprunt d'une durée de 7 ans remboursable in fine ;
- un emprunt obligataire d'un montant nominal de 11.273 K€ de 11.723 obligations PIK, d'une valeur nominale de 1K€ chacune. Emprunt d'une durée de 7 ans remboursable in fine ;
- un emprunt revolving d'un montnat de 10.000K€ d'une durée de 6.5 ans.

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions AO	1.0000		20 509 956		20 509 956
Actions ADP A	0.9500		132536359		132536359
Actions ADP B	1.0000		242 000		242 000

Lors de la consitution de la société le 2/02/2022 le capital social s'élevait à 1 €

Par une décision en date du 12 juillet 2022, il a été décidé :

- l'augmentation de capital d'un montant nominal de 2.443.914 € par l'émission de 2.443.914 Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 1 € chacune en rémunération d'un apport en nature effectué à la société BAI par certains associés personnes physiques de Groupe Batisanté de titres qu'ils détiennent dans Groupe Batisanté ;
- l'augmentation de capital d'un montant nominal de 5.357.024,35 € par l'émission de 5.638.973 ADP A nouvelles d'une valeur nominale de 0,95 € chacune, assorties d'une prime d'apport totale de 281.948,65€, soit une prime d'apport de 0.05€ par action, pour un prix de souscription total de 5.638.973€, en rémunération d'un apport en nature effectué à la société BAI par certains associés personnes physiques de Groupe Batisanté de titres qu'ils détiennent dans la société Groupe Batisante.

Par décisions en date du 12 juillet 2023, il a été décidé :

- l'augmentation de capital d'un montant de 120.000€ par incorporation de primes par l'émission de 120.000 Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominal d'un euro (1€) chacune;
- l'augmentation de capital d'un montant de 879.999,25€ par incorporation de primes par l'émission de 926.315 ADP A nouvelles d'une valeur nominal de quatre-vingt-quinze centimes d'euros (0,95€) chacune;
- l'augmentation de capital d'un montant de 221.100€ par incorporation de primes par l'émission de 221.100 ADP B nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune.

Par décisions en date du 28 septembre 2023, il a été décidé l'augmentation de capital d'un montant de 20.900€ par incorporation de primes par l'émission de 20.900 ADP B nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune.

A la cloture de l'exercice le capital social s'élève à 146.661.497,05€ et est divisé en 153.288.315 actions entièrement libérées.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondent aux amortissements comptables.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art. 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 956
Disponibilités	39
Total	3 995

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres emprunts obligataires	371 235
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 243
Emprunts et dettes financières diverses	104 885
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 040
Dettes fiscales et sociales	594 330
Total	1 183 734

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 500
Total	7 500

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	3 414 628	14.28
Total	3 414 628	

Option pour l'étalement des frais et commissions bancaires d'un montant de 3.983K€. Amortissement linéaire sur une durée de 7 ans.

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	19
Employés	32
Total	51

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	19 441 827-	3 748 594-
Résultat exceptionnel (hors participation)	1 067 398-	205 806-
Résultat comptable (hors participation)	20 509 225-	3 954 400-

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 72.000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 72.000 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Le groupe BATISANTE utilise la méthode rétrospective des unités de crédits projetées (PBO).

Le montant des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel fait l'objet d'un calcul actuariel.

Ces engagements sont calculés selon la méthode rétrospective appliquée sur la totalité du personnel, en tenant compte des dispositions prévues par les conventions collectives, d'hypothèses actuarielles de turnover, d'inflation et d'actualisation.

Les hypothèses de calcul retenues sont :

- Age de départ : volontaire lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein ;
- Taux de Turnover : entre 0% et 27% ;
- Taux d'actualisation : 3,45% ;
- Taux de revalorisation des salaires : 3,50%.

Les engagements de retraite au 31/12/2023 ont été estimés selon cette méthode à 519.644€.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée dans les comptes sociaux au titre de cet exercice

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Néant

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

BAI
NEUILLY PLAISANCE

Page : 16

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quota-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- SAS Groupe BatiSanté SAS											
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Amendes pénalités	451	671200
- Amortissement dérogatoire	1 066 947	687250
Total	1 067 398	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Avantage en nature	52 750
Etalement frais emission emprunt	3 983 732
Total	4 036 482



BAI
S.A.S. au capital de 156.176.497,05 €
Siège social : 9 rue Edmond Michelet – 93360 NEUILLY-PLAISANCE
914 155 692 R.C.S. BOBIGNY
(la « Société »)

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**RESOLUTION SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE :**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à la somme de **(16.554.825,30) €**, en totalité au poste « Report à nouveau ».

Compte tenu de ce qui précède, les capitaux propres sont répartis comme suit, avant prise en compte de l'augmentation de capital réalisée définitivement le 31 janvier 2024 :

Capital social	146.661.497,05 €
Prime d'émission	5.338.502,95 €
Report à nouveau	(16.554.825,30) €
Provisions réglementées	1.066.947,00 €
Total	136.512.121,70 €

L'Assemblée Générale prend acte que, s'agissant du premier exercice, la mention du montant des dividendes versés au cours des exercices précédents est sans application.



RESOLUTION VOTEE PAR LES ASSOCIES REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE LE 12 AVRIL 2024 :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à la somme de **(16.554.825,30) €**, en totalité au poste « Report à nouveau ».

Compte tenu de ce qui précède, les capitaux propres sont répartis comme suit, avant prise en compte de l'augmentation de capital réalisée définitivement le 31 janvier 2024 :

Capital social	146.661.497,05 €
Prime d'émission	5.338.502,95 €
Report à nouveau	(16.554.825,30) €
Provisions réglementées	1.066.947,00 €
Total	136.512.121,70 €

L'Assemblée Générale prend acte que, s'agissant du premier exercice, la mention du montant des dividendes versés au cours des exercices précédents est sans application.

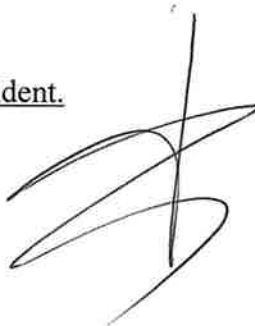
CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

POUR : 160.297.633

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Certifié conforme à l'original par le Président.



VACHON ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

BAI

Premier exercice du 2 juin 2022 au 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

VACHON ET ASSOCIES
1/3, rue Lulli
75002 Paris
S.A.S. au capital de € 200 000
394 348 155 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

BAI

Premier exercice du 2 juin 2022 au 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société BAI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BAI relatifs au premier exercice du 2 juin 2022 au 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 2 juin 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participation des filiales.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures reçues et/ou émises non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu prévues par cet article.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 11 avril 2024

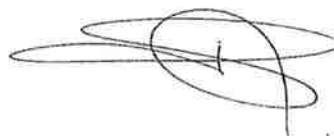
Les Commissaires aux Comptes

VACHON ET ASSOCIES



Bertrand Vachon

ERNST & YOUNG et Autres



Sébastien Huet

BAI

9 Rue Edmond Michelet

NEUILLY PLAISANCE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Annexe</i>	5 à 16

Expert On Demand

*Parc Club du Moulin à Vent
33, rue du Docteur Levy
69693 Venissieux Cedex*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 19			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	278 908 767		278 908 767		278 908 767	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	278 908 767		278 908 767		278 908 767	
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 422 206		1 422 206		1 422 206	
	Autres créances	3 981 631		3 981 631		3 981 631	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 416 694		1 416 694		1 416 694	
	Charges constatées d'avance (3)	7 500		7 500		7 500	
	Total III	6 828 032		6 828 032		6 828 032	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	3 414 628		3 414 628		3 414 628	
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	289 151 426		289 151 426		289 151 426	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 19	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 146 661 497)	146 661 497		146 661 497	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 338 503		5 338 503	
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	16 554 825		16 554 825	
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	1 066 947		1 066 947	
	Total I	136 512 122		136 512 122	
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	129 913 775		129 913 775	
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	10 000 000		10 000 000	
	Concours bancaires courants	3 243		3 243	
	Emprunts et dettes financières diverses	11 545 718		11 545 718	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 762		146 762	
	Dettes fiscales et sociales	1 029 806		1 029 806	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	152 639 304		152 639 304	
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		289 151 426		289 151 426	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

22 725 529

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 19			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	6 130 290		6 130 290		6 130 290	
Chiffre d'affaires NET	6 130 290		6 130 290		6 130 290	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			7 753		7 753	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 036 483		4 036 483	
Autres produits			97		97	
Total des Produits d'exploitation (I)			10 174 624		10 174 624	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			4 683 992		4 683 992	
Impôts, taxes et versements assimilés			67 545		67 545	
Salaires et traitements			3 821 797		3 821 797	
Charges sociales			2 024 709		2 024 709	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			569 105		569 105	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			98		98	
Total des Charges d'exploitation (II)			11 167 246		11 167 246	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			992 622		992 622	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 19	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	18 449 205		18 449 205	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	18 449 205		18 449 205	
2. Résultat financier (V-VI)	18 449 205		18 449 205	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	19 441 827		19 441 827	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	451		451	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 066 947		1 066 947	
Total VIII	1 067 398		1 067 398	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 067 398		1 067 398	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	3 954 400		3 954 400	
Total des produits (I+III+V+VII)	10 174 624		10 174 624	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	26 729 449		26 729 449	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	16 554 825		16 554 825	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 289.151.426,12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6.130.290,00 Euros et dégageant un déficit de 16.554.825,30- Euros.

L'exercice a une durée de 19 mois, couvrant la période du 02/06/2022 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a été créée le 2/06/2022 et clôture son premier exercice le 31/12/2023, soit une durée exceptionnelle de 19 mois.

Lors de la création de la société le capital social était de 1€. Au cours de l'exercice, il a été procédé à différente augmentation de capital (Cf composition du capital social page 10).

A la clôture de l'exercice, le capital de la société s'élève à la somme de 146.661.497,05€ divisé en 153.288.315 actions entièrement libérées.

La société BAI a acquis 100% des titres de la société GROUPE BATISANTE pour un montant total de 275.282K€.

Suite à la prise de contrôle à plus de 95% de la société GROUPE BATISANTE par la société BAI courant 2022, le groupe d'intégration fiscale dont la société GROUPE BATISANTE était la société mère intégrante, a cessé au 31/12/2022.

Un nouveau groupe d'intégration fiscale a été créé à compter du 02/06/2023 dont la société BAI est la société mère intégrante avec comme premier exercice de clôture le 31/12/2023.

Afin de financer l'acquisition des titres GROUPE BATISANTE et le remboursement des dettes financières de la société GROUPE BATISANTE, la société BAI a souscrit les emprunts suivants :

- Emission d'un emprunt obligataire d'un montant en principal de 116.837.000 € par l'émission de 116.837 Obligations à Terme de la Facilité B1 pour un montant total de 116.837.000€ le 12 juillet 2022 ;
- Emission d'un emprunt obligataire d'un montant en principal de 11.273.000 € par l'émission 11.273 Obligations PIK de la Facilité B1 le 12 juillet 2022 ;
- Conclusion par la Société d'un Contrat de Crédits Revolving pour un montant de 10.000.000 € dont 6M€ débloqué le 28/06/2023 et 4M€ le 28/12/2023.

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Augmentation de capital

En date du 31 janvier 2024, la société a procédé

- d'une part à l'augmentation de capital de la société d'un montant en nominal de 300K€ par l'émission de 300.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1€ chacune pour un prix de souscription total de 300K€, avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés
- et d'autre part à une augmentation de capital d'un montant de 9.215K€ par l'émission de 9.700.000 ADP A nouvelles d'une valeur de 0.95€ chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 485K€ soit un prix de souscription de 9.700K€, avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés.

Ainsi le capital social s'élève à la somme de 156.176.497,05 €, divisé en 163.288.315 actions entièrement libérées.

Option IF de la société ELIBAT

Au 31/03/2024 au plus tard, la société ELIBAT aura opté pour l'intégration fiscale à effet 01/01/2024 dont la société BAI est la mère intégrante.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

Informations générales complémentaires

Consolidation

La société BAI est la société mère consolidante du Groupe.

Intégration fiscale

La société BAI est la société mère intégrante.

Le groupe fiscal constitué le 02/06/2022 est composé au titre du premier exercice qui clôture au 31/12/2023 des sociétés : BAI SAS, GROUPE BATISANTE SAS, 01 CONTROLE SAS, BSE SAS, BSI SAS, SDDS SAS, SECURITEC SAS, BSH SAS, BATISANTE Nord SAS, BATISANTE Sud SAS, VOLT'AIR SAS et TOPICS SAS.

Conformément à la convention d'intégration fiscale :

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs.
- la charge ou l'économie d'impôt que la société mère doit supporter résulte d'une différence entre l'impôt groupe et la somme des charges d'impôt des filiales, calculées conformément aux règles de droit commun.
- les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice; l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors la charge d'impôt.

L'impôt sur les bénéfices concerne uniquement la charge d'impôt de l'exercice. Les crédits d'impôts calculés dans les comptes des filiales sont remontés dans les conditions de droit commun à la mère intégrante.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			278 908 767
TOTAL			278 908 767
TOTAL GENERAL			278 908 767

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			278 908 767	278 908 767
TOTAL			278 908 767	278 908 767
TOTAL GENERAL			278 908 767	278 908 767

Le poste "Autres participations" se détaille de la façon suivante :

- Acquisition de 100% des titres de la société GROUPE BATISANTE pour un montant total de 275.282K€
- Frais d'acquisition des titres de la société GROUPE BATISANTE pour un montant de 3.626K€. Ces frais font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

L'acquisition des titres de la société GROUPE BATISANTE a été effectué de la façon suivante :

- acquisition de 23.665.474 actions en numéraire pour un montant de 177.419K€
- souscription de 67.260.769 actions nouvelles lors de l'augmentation de capital de la société GROUPE BATISANTE pour un montant de 67.260K€
- souscription de 22.519.824 actions libérées par compensation avec les OC lors de l'augmentation de capital de société GROUPE BATISANTE pour un montant de 22.519K€
- apport en nature de 188.209 actions de la société GROUPE BATISANTE par les associés personnes physiques pour un montant de 8.082K€;

Etat des amortissements

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices		3 983 733	569 105	3 414 628

La société a opté pour l'étalement des commissions et frais bancaires engagés lors de la souscription des emprunts obligataires. Le montant total des frais s'élève à 3.983.733€ et ont été étalés sur une durée de 7 ans.

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		1 066 947			1 066 947
TOTAL		1 066 947			1 066 947
TOTAL GENERAL		1 066 947			1 066 947
Dont dotations et reprises exceptionnelles		1 066 947			

Amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans des frais liés à l'acquisition des titres de la société GROUPE BATISANTE.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 422 206	1 422 206	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 956	3 956	
Impôts sur les bénéfices	877 294	877 294	
Taxe sur la valeur ajoutée	23 275	23 275	
Groupe et associés	3 077 106	3 077 106	
Charges constatées d'avance	7 500	7 500	
TOTAL	5 411 337	5 411 337	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	129 913 775	0		129 913 775
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 243	3 243		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	10 000 000	10 000 000		
Emprunts et dettes financières divers	833	833		
Fournisseurs et comptes rattachés	146 762	146 762		
Personnel et comptes rattachés	393 700	393 700		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	307 225	307 225		
Taxe sur la valeur ajoutée	284 260	284 260		
Autres impôts taxes et assimilés	44 622	44 622		
Groupe et associés	11 544 885	11 544 885		
TOTAL	152 639 304	22 725 529		129 913 775
Emprunts souscrits en cours d'exercice	139 542 540			

Au cours de l'exercice, il a été souscrit les emprunts suivants :

- un emprunt obligataire d'un montant nominal de 116.837K€ de 116.837 obligations, d'une valeur de 1K€. Emprunt d'une durée de 7 ans remboursable in fine ;
- un emprunt obligataire d'un montant nominal de 11.273 K€ de 11.723 obligations PIK, d'une valeur nominale de 1K€ chacune. Emprunt d'une durée de 7 ans remboursable in fine ;
- un emprunt revolving d'un montnat de 10.000K€ d'une durée de 6.5 ans.

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions AO	1.0000		20 509 956		20 509 956
Actions ADP A	0.9500		132536359		132536359
Actions ADP B	1.0000		242 000		242 000

Lors de la constitution de la société le 2/02/2022 le capital social s'élevait à 1 €

Par une décision en date du 12 juillet 2022, il a été décidé :

- l'augmentation de capital d'un montant nominal de 2.443.914 € par l'émission de 2.443.914 Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 1 € chacune en rémunération d'un apport en nature effectué à la société BAI par certains associés personnes physiques de Groupe Batisanté de titres qu'ils détiennent dans Groupe Batisanté ;
- l'augmentation de capital d'un montant nominal de 5.357.024,35 € par l'émission de 5.638.973 ADP A nouvelles d'une valeur nominale de 0,95 € chacune, assorties d'une prime d'apport totale de 281.948,65€, soit une prime d'apport de 0.05€ par action, pour un prix de souscription total de 5.638.973€, en rémunération d'un apport en nature effectué à la société BAI par certains associés personnes physiques de Groupe Batisanté de titres qu'ils détiennent dans la société Groupe Batisante.

Par décisions en date du 12 juillet 2023, il a été décidé :

- l'augmentation de capital d'un montant de 120.000€ par incorporation de primes par l'émission de 120.000 Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominal d'un euro (1€) chacune;
- l'augmentation de capital d'un montant de 879.999,25€ par incorporation de primes par l'émission de 926.315 ADP A nouvelles d'une valeur nominal de quatre-vingt-quinze centimes d'euros (0,95€) chacune;
- l'augmentation de capital d'un montant de 221.100€ par incorporation de primes par l'émission de 221.100 ADP B nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune.

Par décisions en date du 28 septembre 2023, il a été décidé l'augmentation de capital d'un montant de 20.900€ par incorporation de primes par l'émission de 20.900 ADP B nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune.

A la clôture de l'exercice le capital social s'élève à 146.661.497,05€ et est divisé en 153.288.315 actions entièrement libérées.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondent aux amortissements comptables.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art. 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 956
Disponibilités	39
Total	3 995

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres emprunts obligataires	371 235
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 243
Emprunts et dettes financières diverses	104 885
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 040
Dettes fiscales et sociales	594 330
Total	1 183 734

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 500
Total	7 500

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	3 414 628	14.28
Total	3 414 628	

Option pour l'étalement des frais et commissions bancaires d'un montant de 3.983K€. Amortissement linéaire sur une durée de 7 ans.

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	19
Employés	32
Total	51

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	19 441 827-	3 748 594-
Résultat exceptionnel (hors participation)	1 067 398-	205 806-
Résultat comptable (hors participation)	20 509 225-	3 954 400-

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 72.000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 72.000 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Le groupe BATISANTE utilise la méthode rétrospective des unités de crédits projetées (PBO).

Le montant des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel fait l'objet d'un calcul actuariel.

Ces engagements sont calculés selon la méthode rétrospective appliquée sur la totalité du personnel, en tenant compte des dispositions prévues par les conventions collectives, d'hypothèses actuarielles de turnover, d'inflation et d'actualisation.

Les hypothèses de calcul retenues sont :

- Age de départ : volontaire lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein ;
- Taux de Turnover : entre 0% et 27% ;
- Taux d'actualisation : 3,45% ;
- Taux de revalorisation des salaires : 3,50%.

Les engagements de retraite au 31/12/2023 ont été estimés selon cette méthode à 519.644€.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée dans les comptes sociaux au titre de cet exercice

ANNEXE

Exercice du 02/06/2022 au 31/12/2023

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Néant

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

BAI
NEUILLY PLAISANCE
Page : 16

Société A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS Groupe BatiSanté SAS - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
	113 634 276	67 987 454	100.00	275 282 736	275 282 736			37 649 157	5 588 755		

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Amendes pénalités	451	6 712 00
- Amortissement dérogatoire	1 066 947	6 872 50
Total	1 067 398	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Avantage en nature	52 750
Étalement frais émission emprunt	3 983 732
Total	4 036 482